

## Synthèse du budget du Québec 2022-2023

### 1. Le budget en bref

Après un recul de 5,5% en 2020, la croissance du PIB s'est établie 6,3% en 2021. **La progression de l'activité économique devrait atteindre 2,7 % en 2022 et 2,0 % en 2023 au Québec.**

Cette croissance est supérieure à celles du Canada et des États-Unis pour 2021, mais les projections pour le Québec en 2022 et 2023, assez conservatrices, demeurent inférieures.

#### Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

|            | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------|------|------|------|------|
| Québec     | -5,5 | 6,3  | 2,7  | 2,0  |
| Canada     | -5,2 | 4,6  | 3,8  | 2,6  |
| États-Unis | -3,4 | 5,7  | 3,6  | 2,4  |
| Monde      | -3,0 | 5,8  | 3,9  | 3,6  |

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Les prévisions économiques du gouvernement tablent sur un IPC en augmentation de 4,7% en 2022 (après 3,8% en 2021), qui se stabilisera à 2% pour les années suivantes.

**Déficit prévu de 6,5 G\$ pour l'année 2022-2023. Le retour à l'équilibre budgétaire toujours prévu d'ici 2027-2028.**

Des dépenses additionnelles, assez modestes, **de 22G\$ sur les 5 prochaines années**, pour financer les initiatives suivantes :

- Faire face à la hausse du coût de la vie (transfert aux familles) – 3,8G\$ (dont 3,2G\$ sur l'exercice 2021-2022)
- Financement additionnel du système de santé – 8,9G\$
- Éducation et enseignement supérieur – 2,8 G\$
- Stimuler la croissance économique – 4,2 G\$
- Action en matière d'environnement – 0,4 G\$
- Action communautaire et soutien aux collectivités – 2,2 G\$

Pas de nouvelles mesures fiscales pour les particuliers ou les entreprises, mais prolongement de certaines mesures existantes d'allègement.

Absence de mesures structurantes pour lutter contre l'enjeu de la pénurie de main d'œuvre.

TABLEAU A.1

**Impact financier des initiatives du budget 2022-2023**

(en millions de dollars)

|   | 2021-<br>2022 | 2022-<br>2023 | 2023-<br>2024 | 2024-<br>2025 | 2025-<br>2026 | 2026-<br>2027 | Total          | Section<br>de réf. |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|--------------------|
| Faire face à la hausse<br>du coût de la vie                             | -3 245        | -296          | -89           | -83           | -68           | -45           | -3 826         | B                  |
| Rétablir le système<br>de santé   | —             | -1 299        | -1 566        | -1 834        | -1 996        | -2 203        | -8 899         | C                  |
| Investir en éducation<br>et en enseignement<br>supérieur                | —             | -522          | -545          | -578          | -578          | -581          | -2 804         | D                  |
| Stimuler la croissance<br>économique                                    | -73           | -1 099        | -1 134        | -959          | -475          | -444          | -4 184         | E                  |
| Poursuivre l'action<br>en matière<br>d'environnement <sup>(1)</sup>     | -3            | -63           | -84           | -87           | -70           | -50           | -357           | F                  |
| Renforcer l'action<br>communautaire<br>et soutenir<br>les collectivités | -97           | -481          | -342          | -389          | -441          | -451          | -2 200         | G                  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>-3 418</b> | <b>-3 759</b> | <b>-3 760</b> | <b>-3 931</b> | <b>-3 628</b> | <b>-3 773</b> | <b>-22 269</b> |                    |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le cadre financier du Plan de mise en œuvre 2022-2027 bénéficiera de 1 G\$ de plus que le plan de mise en œuvre actuel, notamment grâce aux revenus additionnels prévus provenant du marché du carbone.

**2. Synthèse des principales mesures économiques**

De nouvelles initiatives totalisant près de 4,2 milliards de dollars d'ici 2026-2027 pour stimuler la croissance économique, soit :

- 2,2 milliards de dollars pour accroître la productivité de l'économie québécoise (notamment pour la nouvelle SQRI 2022-2027);
- 290 millions de dollars pour renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes;
- 1,5 milliard de dollars pour appuyer le développement économique des régions;
- 258 millions de dollars pour soutenir la relance et valoriser la culture québécoise.

TABLEAU A.5

**Impact financier des initiatives visant à stimuler la croissance économique**

(en millions de dollars)

|  | 2021-<br>2022 | 2022-<br>2023 | 2023-<br>2024 | 2024-<br>2025 | 2025-<br>2026 | 2026-<br>2027 | Total         |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Accroître la productivité<br>de l'économie québécoise                      | -28           | -492          | -564          | -473          | -320          | -285          | -2 161        |
| Renforcer l'intégration<br>en emploi des personnes<br>immigrantes          | —             | -15           | -48           | -60           | -75           | -92           | -290          |
| Appuyer le développement<br>économique des régions                         | -45           | -432          | -473          | -378          | -79           | -67           | -1 475        |
| Soutenir la relance<br>et valoriser la culture<br>québécoise et son milieu | —             | -159          | -50           | -48           | -1            | -1            | -258          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-73</b>    | <b>-1 099</b> | <b>-1 134</b> | <b>-959</b>   | <b>-475</b>   | <b>-444</b>   | <b>-4 184</b> |

Près de 2,2 milliards de dollars pour :

- Soutenir l'innovation et la recherche;
- Poursuivre le virage numérique;
- Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations.

TABLEAU E.2

**Impact financier des mesures visant à accroître la productivité de l'économie québécoise**  
(en millions de dollars)

|  | 2021-<br>2022 | 2022-<br>2023 | 2023-<br>2024 | 2024-<br>2025 | 2025-<br>2026 | 2026-<br>2027 | Total           |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Soutenir l'innovation et la recherche  | -28,0         | -321,4        | -335,4        | -335,5        | -233,1        | -232,6        | -1 486,0        |
| Poursuivre le virage numérique   | —             | -150,0        | -182,9        | -41,7         | -38,1         | -38,0         | -450,7          |
| Stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations | —             | -20,7         | -45,4         | -95,5         | -48,7         | -13,9         | -224,2          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>-28,0</b>  | <b>-492,1</b> | <b>-563,7</b> | <b>-472,7</b> | <b>-319,9</b> | <b>-284,5</b> | <b>-2 160,9</b> |

### 3. Principales mesures économiques budgétaires et fiscales, notamment en matière d'investissement et d'innovation

Près de 1,5 milliard de dollars pour

- **Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027;**
- **Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie;**
- Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier;
- Renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche

**Impact financier des mesures visant à soutenir l'innovation et la recherche**  
(en millions de dollars)

|   | 2021-<br>2022 | 2022-<br>2023 | 2023-<br>2024 | 2024-<br>2025 | 2025-<br>2026 | 2026-<br>2027 | Total           |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027 <sup>(1),(2)</sup>        | —             | -280,0        | -280,0        | -280,0        | -230,0        | -230,0        | -1 300,0        |
| Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie <sup>(1)</sup>                                | —             | -20,0         | -45,0         | -45,0         | —             | —             | -110,0          |
| Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques et l'innovation dans le secteur minier | —             | -7,5          | -7,5          | -7,5          | —             | —             | -22,5           |
| Renforcer l'appui aux fondations et aux organismes de recherche   | -28,0         | -13,9         | -2,9          | -3,0          | -3,1          | -2,6          | -53,5           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>-28,0</b>  | <b>-321,4</b> | <b>-335,4</b> | <b>-335,5</b> | <b>-233,1</b> | <b>-232,6</b> | <b>-1 486,0</b> |

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie et de l'Innovation. Les sommes prévues pour 2022-2023 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Par ailleurs, une enveloppe de 500 M\$ réservée à des fonds de capital d'investissement sera rendue disponible par l'entremise d'une avance du ministre des Finances au Fonds du développement économique.

## **Mesures visant à soutenir l'innovation**

---

### **Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027**

**Soutien de 1,3 milliard de dollars** pour la mise en place de la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI 2022-2027).

Cette stratégie permettra notamment de :

- Consolider l'excellence du Québec en recherche et en sciences;
- Accroître la recherche collaborative et l'accès à des infrastructures de calibre mondial;
- Faciliter l'accès des entreprises à l'expertise, à l'accompagnement et au financement offerts par les acteurs clés de la recherche et de l'innovation;
- Valoriser les résultats de la recherche et d'en accroître les retombées;
- Soutenir l'entrepreneuriat technologique innovant;
- Stimuler l'investissement, la commercialisation des innovations et le déploiement de nouvelles zones d'innovations.

De plus, une enveloppe de 600 millions de dollars sera consacrée à soutenir la création et à propulser la croissance d'entreprises innovantes, soit **500 millions de dollars qui seront réservés à des fonds de capital d'investissement** et 100 millions de dollars pour le Programme Impulsion PME. Les 500 millions réservés à des fonds de capital d'investissement seront rendus disponibles par une avance du MFQ au Fonds du développement économique.

### **Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie**

110 millions de dollars sur trois ans pour la Stratégie québécoise des sciences de la vie pour :

- Renforcer l'écosystème des sciences de la vie;
- Développer des infrastructures technologiques, numériques et physiques de pointe pour attirer et soutenir les entreprises du secteur;
- Relever les défis en santé avec le concours des entreprises québécoises;
- Développer les talents et le capital humain adaptés aux nouveaux besoins du secteur.

## **Mesures visant à stimuler l'investissement, l'entrepreneuriat et les exportations**

---

Afin de stimuler l'investissement en nouvelles technologies, l'entrepreneuriat et les exportations, le gouvernement prévoit 224,2 millions de dollars pour :

- Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises;
- Contribuer au dynamisme entrepreneurial;
- Accroître les exportations et promouvoir les atouts du Québec.

### **Accélérer l'acquisition des nouvelles technologies par les entreprises**

Depuis mars 2020, le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) encourage les entreprises de tous les secteurs d'activité à acquérir de nouvelles technologies permettant la numérisation de leurs processus ainsi que la modernisation de leurs équipements.

- Le C3i s'applique aux dépenses admissibles visant l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation, de matériel informatique et de logiciels de gestion.

Le gouvernement a annoncé lors du budget 2021-2022 que les taux du C3i seraient doublés pour les biens acquis avant le 1er janvier 2023. Ainsi, les taux sont passés :

- De 10 % à 20 % pour les investissements réalisés dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ;
- De 20 % à 40 % pour les investissements réalisés dans les territoires confrontés à une faible vitalité économique ;

- De 15 % à 30 % pour les investissements réalisés dans un autre territoire ou une autre région.

Afin de poursuivre ses efforts pour l'accroissement de la productivité, le gouvernement annonce la prolongation de la bonification temporaire des taux du C3i pour une année, soit pour les biens acquis avant le 1er janvier 2024.

### **Contribuer au dynamisme entrepreneurial**

57,5 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour la mise en place du futur plan en entrepreneuriat, afin :

- De bien outiller les entrepreneurs et de développer les compétences entrepreneuriales ;
- De mettre en place un environnement d'affaires propice au démarrage, à la croissance et à la pérennité des entreprises.

De plus, une enveloppe de 20 millions de dollars est prévue pour recapitaliser le Fonds de transfert d'entreprise du Québec, qui offre du financement adapté aux situations de transfert d'entreprise.

### ***Autres mesures d'intérêts pour le secteur du capital d'investissement***

---

#### **Renforcer l'intégration en emploi des personnes immigrantes**

Le gouvernement prévoit une somme totalisant 290,2 millions de dollars sur cinq ans pour :

- Accroître l'appui offert pour l'apprentissage du français;
- Favoriser l'attraction des personnes immigrantes en région;
- Accélérer le traitement des demandes d'immigration.

#### **Poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire**

Le gouvernement prévoit 627 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre l'essor du secteur bioalimentaire, soit pour :

- Assurer la poursuite d'initiatives dans la cadre de Politique bioalimentaire 2018-2025;
- Appuyer des initiatives pour atténuer la rareté de main-d'œuvre;
- Bonifier l'enveloppe budgétaire du Programme Investissement Croissance de La Financière agricole du Québec (FADQ);
- Hausser la capitalisation de Capital Financière agricole de 10 millions de dollars.

#### **Déployer la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies**

Le gouvernement annoncera prochainement la première stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies, qui précisera la vision adoptée et les actions à entreprendre au cours des prochaines années afin de mettre en valeur ces deux filières d'énergie propre et de positionner le Québec dans ce domaine en pleine émergence à travers le monde.

Pour assurer le déploiement de cette stratégie innovante, le gouvernement prévoit 100 millions de dollars additionnels sur quatre ans, notamment pour soutenir la construction d'infrastructures de production et de distribution de bioénergies et d'hydrogène vert.

\*\*\*

**Pour consulter l'ensemble des documents du budget 2022-2023 :**

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents.asp>